

Interpellation de Jean-Yves SCHMIDHAUSER au Conseil communal du 28 juin 2023

Les réfectoires scolaires laissent-ils nos enfants sur leur faim ?

1. Comme vous le savez, la population de notre ville est en forte croissance, en raison principalement des nouvelles constructions qui fleurissent sur le territoire de notre commune, vu les densifications autorisées par notre nouveau PGA.
2. L'augmentation de la population pose de nombreux défis, notamment en terme d'infrastructures, et en particulier d'infrastructures parascolaires qui n'arrivent plus à répondre à l'augmentation des demandes. C'est notamment le cas, à la connaissance du soussigné, des réfectoires scolaires, pour lesquels il y a une liste d'attente qui ne cesse d'augmenter.
3. Se pose ainsi la question des réelles capacités de cette organisation parascolaire et des mesures à envisager pour les utiliser pleinement ou, si nécessaire, de les accroître pour mieux répondre aux besoins.

Au vu de cette situation, le soussigné demande à notre Municipalité, par la voie de l'interpellation (art. 94 RC), de répondre par écrit aux questions suivantes :

- Quelle est la capacité actuelle d'accueil effective des réfectoires scolaires, selon l'état des inscriptions admises au premier semestre 2023 ?
- Cette capacité d'accueil est-elle suffisante pour traiter toutes les demandes d'inscription ? Si non, quel est le nombre d'enfants sur liste d'attente ?
- La capacité effective des réfectoires scolaires correspond-t-elle à la capacité maximum ou existe-t-il encore une possibilité d'accroissement de cette capacité sans investissement majeur ?
- Si la capacité effective des réfectoires scolaires correspond à la capacité maximum, quelles sont les intentions de la Municipalité en matière d'ouverture de structures complémentaires à celles existantes pour mieux répondre aux besoins de la population, au vu notamment de l'accroissement prévisible de cette dernière sur les 5 prochaines années ?
- Si la capacité effective des réfectoires scolaires ne correspond pas à leur capacité maximum, pour quelle raison cette réserve de capacité n'a pas été mise à disposition de notre population pour réduire, voire faire disparaître toute liste d'attente ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses précises et écrites.

Jean-Yves Schmidhauser
conseiller communal